

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 494 755

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 22443**

(54) Fenêtre ou porte ayant un système de tringle muni d'au moins un organe de verrouillage.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). E 05 C 9/18.

(22) Date de dépôt..... 24 novembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 25 novembre 1980, n° G 80 31 344.6.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 28-5-1982.

(71) Déposant : Société de droit allemand : SCHUCO HEINZ SCHURMANN GMBH & CO., résidant
en RFA.

(72) Invention de : Siegfried Habicht, Rüdiger Schmidt et Klaus-Dieter Ziemer.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia — Tour C,
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention concerne une fenêtre ou une porte ayant un système de tringle muni d'au moins un organe de verrouillage, système qui comporte une tringle profilée en U, guidée dans une rainure du chassis mobile et munie de l'organe de verrouillage, lequel est formé d'un pied logé à l'intérieur de la tringle et d'un téton, qui s'étend à travers une ouverture de la tringle, perpendiculairement à l'axe longitudinal de celle-ci.

On connaît une fenêtre ou une porte de ce type, dans laquelle les organes de verrouillage sont clipsés par des arêtes crantées dans des ouvertures de la tringle. Ces moyens d'encliquetage empêchent les organes de verrouillage de sortir de la tringle.

Ce type connu d'immobilisation des verrous relativement à la tringle, dont le rôle est uniquement de permettre un montage sans défaut, présente l'inconvénient d'être très coûteux.

L'invention a donc pour objet de réaliser une fenêtre ou une porte du type précité, mais conformée de façon que les frais de fabrication des moyens d'immobilisation des verrous relativement à la tringle lors du montage soient moins élevés.

A cet effet, dans la fenêtre ou la porte selon l'invention, le téton de l'organe de verrouillage présente dans la zone de l'évidement de la tringle des nervures de blocage qui s'étendent vers l'extérieur à partir de la face périphérique du téton.

Dans une forme d'exécution avantageuse de l'invention, le téton est muni de deux nervures de blocage diamétralement opposées.

Lorsqu'on enfonce le téton dans l'ouverture correspondante de la tringle, il est immobilisé par les nervures de blocage contre les parois de l'ouverture, de sorte qu'on obtient une immobilisation suffisante pour le montage.

Afin que la tringle de verrouillage montée avec jeu dans la rainure du chassis mobile ne cliquette pas dans cette dernière lorsqu'elle n'est pas sollicitée, c'est-à-dire

dans la position de pivotement ou de basculement du mécanisme, le pied de l'organe de verrouillage est muni d'au moins une barrette élastique formant pont, qui prend appui contre le fond de la rainure du chassis mobile.

5 De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce système de tringle:

10 Fig. 1 est une vue en coupe transversale d'une tringle munie d'un organe de verrouillage et montée dans une rainure d'un chassis mobile;

Fig. 2 est une vue de côté de l'organe de verrouillage de la tringle de fig. 1;

Fig. 3 est une vue suivant la flèche III de fig. 2;

15 Fig. 4 est une vue suivant la flèche IV de fig. 2.

L'organe de verrouillage 1, qui, dans la forme d'exécution représentée, est en matière plastique et fait d'une seule pièce, est formé d'un téton 2 et d'un pied 3. Ce pied 3 est logé dans une tringle profilée en U 4, laquelle est montée dans une rainure 5 d'un chassis mobile 6, où elle peut coulisser. Le téton 2 traverse une ouverture 7 ménagée dans l'âme du profil de la tringle et, dans la zone de cette ouverture, il est muni de nervures de blocage 8. Ces nervures 8 sont en l'occurrence au nombre de deux et 20 elles sont diamétralement opposées. Lorsqu'on enfonce le téton dans l'ouverture 7 de la tringle, elles prennent appui contre les parois qui délimitent cette ouverture et immobilisent par adhérence le téton 2 relativement à la tringle.

25 30 Le pied 3 de l'organe de verrouillage est muni de deux barrettes élastiques 10 qui forment pont et s'appuient contre le fond 9 de la rainure 5.

On peut voir à la figure 2 que les barrettes 10 ont une forme bombée et que, vers le milieu de leur longueur, 35 elles dépassent de la face inférieure 11 du pied. Lorsqu'on enfonce la tringle dans la rainure 5 du chassis mobile 6, les barrettes 10 sont déformées élastiquement et leur

force de réaction presse la tringle contre les retours 12 des flancs de la rainure, de sorte qu'il ne peut se produire de cliquetis, même en position de pivotement ou de basculement du mécanisme.

- REVENDICATIONS -

- 1.- Fenêtre ou porte ayant un système de tringle muni d'au moins un organe de verrouillage, le dit système comportant une tringle profilée en U guidée dans une rainure du chassis mobile et munie de l'organe de verrouillage, lequel est formé d'un pied logé à l'intérieur de la tringle et d'un téton qui s'étend à travers une ouverture de la tringle, perpendiculairement à l'axe longitudinal de celle-ci, caractérisée en ce que le téton (2) de l'organe de verrouillage présente dans la zone de l'ouverture (7) ménagée dans la tringle (4) des nervures de blocage (8) qui s'étendent vers l'extérieur à partir de la face périphérique du téton.
- 2.- Fenêtre ou porte selon la revendication 1, caractérisée en ce que le téton (2) est muni de deux nervures de blocage (8) diamétralement opposées.
- 3.- Fenêtre ou porte selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce que le pied (3) de l'organe de verrouillage est muni d'au moins une barrette élastique (10) formant pont, qui prend appui contre le fond (9) de la rainure (5) du chassis mobile (6).
- 4.- Fenêtre ou porte selon la revendication 3, caractérisée en ce que le pied (3) de l'organe de verrouillage présente deux barrettes élastiques (10) formant pont, qui, vers le milieu de leur longueur, dépassent de la face inférieure (11) du pied (3).

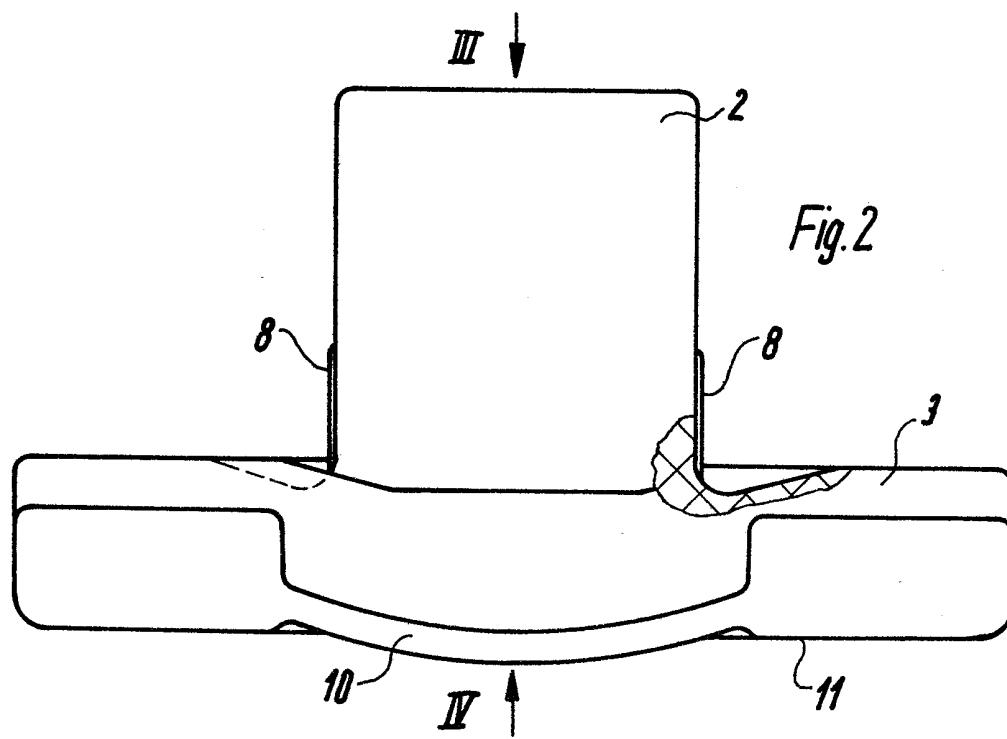
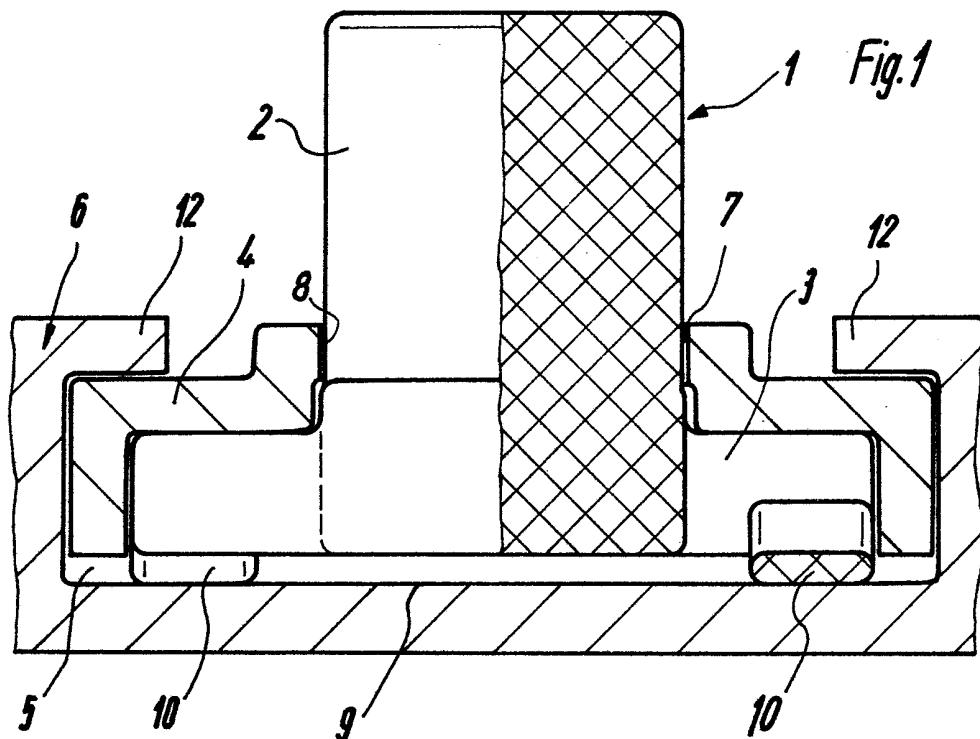
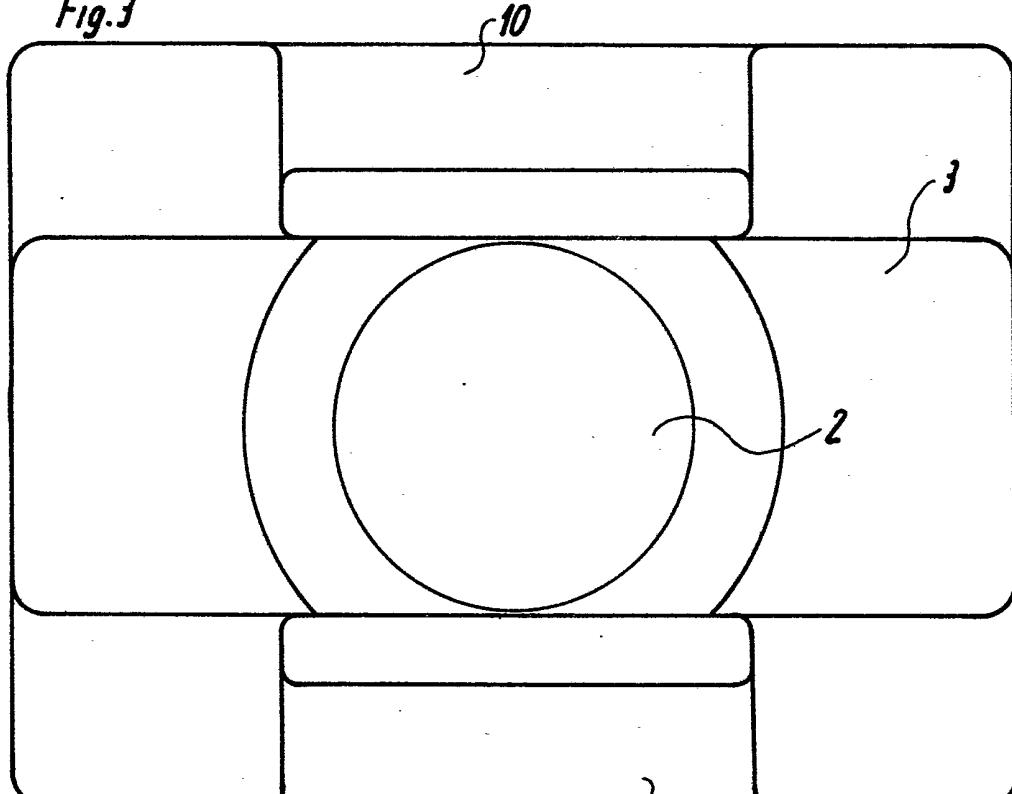


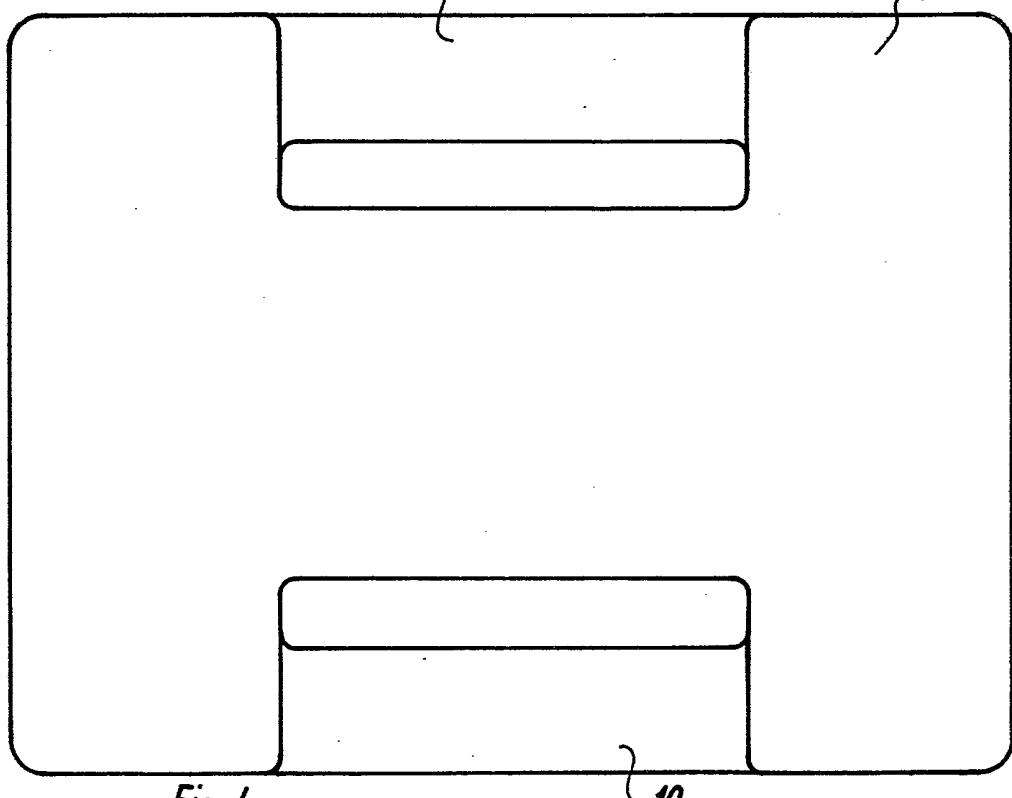
Fig. 3



10

3

2



10

10

3

Fig. 4

10